

RALLYE-SPRINT MEMORIAL MICHEL LEDENT

01 & 02 Juin 2024



SUPER RALLYE
INTEGRAL



DEMANDE DE SUPER RALLYE INTEGRAL

PROCEDURE A SUIVRE LORS DE VOTRE ABANDON/ARRET.

1. Avant toute intervention ou aide extérieure qui engendreraient votre mise hors course définitive (ART 17.2 du RPR), vous êtes tenus d'avertir la Direction de course par téléphone de votre intention de reprendre part à l'épreuve.

Direction de course : M Brasseur Joël 0477 / 59 87 80

Secrétariat : M Binet Jean-Marie 0494 / 39 13 75

2. Après remise en état du véhicule, vous devez le présenter au commissaire technique.
Adresse :
Terrain de football du GD Poulseur – Rue de l'Ourthe – 4171 Poulseur
50°30'31.4"N – 5°34'31.6"E
3. Ensuite, vous devez vous rendre auprès d'un Relations Concurrents avec le document signé par le commissaire technique. Ce dernier soumettra le document au Commissaire Sportif et ensuite à la Direction de course qui vous indiquera vos heure et ordre de départ pour la prochaine boucle (ou une des suivantes, suivant les circonstances). Cette décision sera sans appel.
4. En échange du document "Autorisation de Super Rallye Intégral" (page5) complété, validé et signé par la Direction de course, vous recevrez un nouveau carnet de route au CH sortie de Parc de Regroupement inter-boucles auquel vous vous présenterez à l'heure imposée par la Direction de Course.